

Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 27 juin 2016

COMMUNIQUE

_

L'Etat et les Régions s'engagent pour l'enseignement agricole public

_

Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et Philippe Richert, Président de l'Association des régions de France, ont signé le 23 juin un protocole d'accord national afin de développer la contractualisation entre les Régions, les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), autorité académique pour l'enseignement agricole.

La coordination entre l'Etat et les Régions doit donc être renforcée pour répondre aux besoins de formation à tous les âges de la vie et permettre aux jeunes de trouver des emplois qui correspondent à leurs qualifications.

L'accord signé permettra de conforter l'enseignement agricole public qui bénéficie, au travers de ses 200 lycées, d'une grande diversité de formations et offre aux jeunes de très bons taux de réussite aux examens ainsi qu'une excellente insertion professionnelle et sociale. Les établissements d'enseignement agricole du ministère de l'agriculture sont également très impliqués dans le développement des territoires, ont des liens étroits avec les acteurs socio-professionnels et jouent un rôle fondamental dans le développement de l'agro-écologie.

Ce protocole traduit le rôle renforcé des Régions dans le système éducatif agricole, aux côtés de l'État tel que l'ont prévu la loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République et la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Il constitue une traduction pour l'enseignement agricole de l'accord signé le 30 mars 2016 entre le Premier Ministre et le Président de l'ARF et qui comprend, entre autre, un important volet consacré au développement des formations professionnelles initiales.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u>
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; <u>ministere.presse@agriculture.gouv.fr</u>